



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

Numéro de la demande : 2015-0450
Demande : Nouvelle limite maximale de résidus pour une matière active de qualité technique auparavant évaluée
Produit : Insecticide technique Flonicamide
Numéro d'homologation : 29795
Matière active (m.a.) : Flonicamide
Numéro de document de l'ARLA : 2608939

But de la demande

Le but de cette demande est de fixer une limite maximale de résidus (LMR) pour la matière active actuellement homologuée flonicamide sur les noix au sens large, arachides exclues, qui sont importées au Canada en provenance des États-Unis.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluations de la valeur

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Pour appuyer la LMR de flonicamide sur les noix importées au sens large, arachides exclues (groupe de cultures 14-11), le demandeur a présenté des données sur les résidus de flonicamides sur les amandes et les pacanes. Le flonicamide a été appliqué sur des amandes et des pacanes à des doses d'application homologuées aux États-Unis, et les amandes et pacanes ont été récoltées selon le mode d'emploi de l'étiquette.

La LMR recommandée pour la flonicamide sur les noix au sens large, arachides exclues (groupe de cultures 14-11), est fondée sur les données d'essai en conditions réelles sur les amandes et pacanes que le demandeur a présentées et sur les orientations de de l'[Organisation de coopération et de développement économiques pour le calcul des LMR](#) (en anglais seulement). Comme indiqué dans le tableau 1, une LMR est proposée pour tenir compte des résidus combinés de flonicamide et de ses métabolites, le TFNA-AM, le TFNA et le TFNG, dans ou sur les noix au sens large, arachides exclues. Les LMR proposées pour les produits agricoles bruts tiennent compte des résidus dans les produits transformés qui ne figurent pas au tableau 1.

Tableau 1 Résumé des données d'essai en conditions réelles et des données sur la transformation à l'appui de la limite maximale de résidus							
Denrée	Méthode d'application/dose d'application totale (g m.a./ha)	DAA R (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR fixée à l'heure actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MPFET	MPEET			
Tourteau d'amandes	Pulvérisation foliaire généralisée/ 300 à 307	39 à 42	0,040	0,073	Aucun	Aucun	0,15 (groupe de cultures 14-11)
Tourteau de pacanes	Pulvérisation foliaire généralisée/ 301 à 306	39 à 40	0,040	0,043	Aucun		

g m.a./ha : gramme de matière active par hectare

DAAR : délai d'attente avant la récolte

MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Conclusion

Au terme de l'examen de toutes les données dont on disposait, on recommande la LMR du tableau 1 pour tenir compte des résidus de flonicamide dans ou sur les noix au sens large, arachides exclues (GC 14-11). À la LMR proposée, ces résidus ne poseront pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2500246	2012, Magnitude of Residues of Flonicamid on Almonds and Pecans - USA in 2011, DACO 7.4.1

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.